

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **39 (1947)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39^{me} année

Juillet/Août 1947

N° 7/8

Après le 6 juillet

En acceptant la loi sur l'A. V. S., le 6 juillet de cette année, le peuple suisse a écrit une des plus belles pages de son histoire et fait avancer d'un très grand pas le progrès social. De même, en approuvant les nouveaux articles économiques de la Constitution, il a mis des limites à la liberté du commerce et de l'industrie qui régissait la vie économique, encore que cette liberté eût subi pas mal d'entorses, souvent fort graves.

Mais la sensation du jour a été sans aucun doute le résultat de la votation sur la

Loi concernant l'assurance-vieillesse et survivants

La levée en masse du corps électoral a été un phénomène exceptionnel. En effet, un statisticien a établi que, sur les 85 consultations populaires qui eurent lieu durant ce siècle, on n'avait enregistré une plus forte participation au vote que dans quatre cas; et encore la différence n'était-elle que minime. De telles comparaisons ne sont d'ailleurs pas seules concluantes. La votation du 6 juillet a, contrairement aux autres scrutins, coïncidé avec la période des vacances, de sorte que maints électeurs ont été dans l'impossibilité de voter. Or, du fait même que les personnes qui ont maintenant droit à des vacances sont beaucoup plus nombreuses qu'autrefois, ce facteur revêt une importance beaucoup plus grande qu'il y a une vingtaine d'années par exemple. La proportion entre les oui et les non fut particulièrement impressionnante. A cet égard, la votation sur l'A. V. S. a battu tous les records précédents. En effet, 62,9 % des électeurs ont voté oui, alors que la proportion la plus forte enregistrée auparavant — à savoir lors de la votation, en 1915, sur l'impôt de guerre unique — fut de 51,9 % seulement. Si l'on ne tient compte que des bulletins valables, la proportion entre les oui et les non a été, le 6 juillet, de quatre à un. C'est pourquoi l'on peut affirmer que